

Affiché le:	23/10/23
Retiré de l'affichage le:	

Envoyé en préfecture le 20/10/2023
Reçu en préfecture le 20/10/2023
Publié le
ID : 068-216803486-20231018-DE_2023_74-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du Haut-Rhin  
Arrondissement de THANN-GUEBWILLER

COMMUNE DE VIEUX-THANN

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois le dix-huit octobre à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vieux-Thann, régulièrement convoqués le 13/10/2023, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de M. Daniel NEFF, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 23  
Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres en exercice : 22  
Nombre de membres votants : 17

**Présents (17) :** M. Daniel NEFF Maire, M. René GERBER, Mme Suzanne BARZAGLI, Mme Marie-Brigitte WERMELINGER, M. Philippe KLETHI, M. Rodolphe KIRSCH, Mme Estelle GUGNON, M. Pascal GERBER, M. Jean-Claude SALLAND, Mme Brigitte SCHMITT, Mme Sandra SOEHNLEN, M. Jean-Louis BIHR, M. Bernard FOHR, Mme Jacqueline INGOLD, Mme Fabienne CHRISTEN, M. Paul MEYER, M. Maurice BEHRA,

**Procurations (0) :**

**Excusés (3) :** Mme Virginie HAGENMULLER, M. Jean-Bernard MULLER, Mme Salomé DIETRICH.

**Absentes (2) :** Mme Marie-Ange FINCK, Mme Amélie BARRET.

Référence de la délibération : DE\_2023\_74

### POINT 7 : EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL DE CITIVIA SPL ET PARTICIPATION A L'AUGMENTATION DU CAPITAL

**VOTE :** Pour : 16                      Contre : 0                      Abstention : 1

M. René GERBER, 1<sup>er</sup> Adjoint explique que CITIVIA SPL, Société Publique Locale, a pour vocation de mener pour ses actionnaires des projets complexes de long terme, notamment des grandes opérations d'aménagements, de constructions et d'exploitation d'équipements publics. Son rôle est de construire avec les collectivités leurs projets puis de les mener ensemble jusqu'à leur livraison, voire d'en assurer leur exploitation pour leur compte.

Par courriel du 11 avril 2023, CITIVIA a transmis un dossier pour :

- valider l'évolution du capital social de CITIVIA SPL
- demander une participation éventuelle de la commune à l'augmentation de capital social de CITIVIA SPL qui serait proportionnelle à celles détenues actuellement par la Ville de Wittenheim, soit 11 actions pour une valeur totale de deux mille six cent soixante-deux euros (2 662 €).

Pour rappel, CITIVIA SPL, Société Publique Locale, apporte conseils et appuis aux collectivités dans le domaine de l'urbain depuis plus de 30 ans sur le Sud et le Centre Alsace.

CITIVIA SPL a pour vocation de mener pour ses actionnaires des projets complexes de long terme, notamment des grandes opérations d'aménagements, de constructions et d'exploitation d'équipements publics. Son rôle est de construire avec les collectivités leurs projets puis de les mener ensemble jusqu'à leur livraison voir d'en assurer leur exploitation pour leur compte.

La Ville de Vieux-Thann dispose de 10 actions pour un montant total de 4 665,60 €.

Dans ce contexte, un plan d'affaires pour la période 2021 – 2026 a été construit avec les actionnaires mettant en évidence des perspectives de développement pour le groupe comportant 6 axes de progrès pour la structure en collaboration étroite avec son actionnariat :

1. Adapter l'opérateur aux attentes des collectivités
2. Renforcer l'accroche commerciale de CITIVIA
3. Améliorer la rentabilité économique de CITIVIA
4. Doter CITIVIA d'indicateurs de pilotage adaptés
5. Améliorer les méthodes de travail avec les actionnaires
6. Renforcer les partenariats

Considérant l'avis de la municipalité en date du 19 avril 2023,

**Après délibération le Conseil Municipal, avec 16 voix pour et 1 abstention :**

**approuve** l'évolution du capital social de CITIVIA SPL, à savoir :

- **de donner** un avis favorable à l'opération de réduction du capital social de CITIVIA SPL motivée par des pertes antérieures d'un montant de 1 688 027 € par voie de diminution de 224,56 € de la valeur nominale de chaque action qui passerait de 466,56 € à 242 € ;
- **de donner** un avis favorable à l'augmentation du capital social de CITIVIA SPL par l'émission de 8 266 actions nouvelles à la valeur nominale de 242 €, à libérer en numéraire et au profit des actionnaires qui se porteront bénéficiaires souscripteurs ;
- **d'autoriser** ses représentants à voter en faveur de toute décision qui sera prise par les différentes instances décisionnelles de la société CITIVIA SPL dans le cadre de l'exécution de cette opération, y compris les modifications statutaires qui en découleront entraînant une nouvelle composition du capital social de 15 783 actions pour une valeur globale de 3 819 486 € ;
- **n'approuve pas** la participation de la Commune de Vieux-Thann à l'augmentation du capital social de CITIVIA SPL, en renonçant à ses droits de souscription d'actions nouvelles ;
- **autorise** Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ces opérations.

Le Maire certifie que la présente délibération a été rendue exécutoire par publication ou notification le vendredi 20 octobre 2023 et envoi en SOUS-PREFECTURE de THANN-GUEBWILLER pour contrôle de légalité le vendredi 20 octobre 2023.

*Pour extrait certifié conforme fait en deux exemplaires originaux.*

Fait à VIEUX-THANN, le vendredi 20 octobre 2023.

Le secrétaire de séance

  
Marie-Brigitte WERMELINGER

L'auxiliaire de séance

  
Amélie SARA

Le Maire



  
Daniel NEFF